



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DORÉ COPPER ANNONCE LES RÉSULTATS POSITIFS DES ESSAIS DE TRI DU MINÉRAI À CORNER BAY

Toronto, Ontario – 18 avril 2023 – Doré Copper Mining Corp. (la « **Société** » ou « **Doré Copper** ») (TSXV : DCMC; OTCQX : DRCMF; FRA : DCM) est heureuse d'annoncer les résultats positifs des essais de tri du minerai pour son projet phare à haute teneur en cuivre et en or, le projet Corner Bay, situé à environ 55 kilomètres par route de l'usine Copper Rand de la Société, près de Chibougamau au Québec.

Steinert a été mandaté pour réaliser des essais de tri du minerai à leurs installations situées au Kentucky, aux États-Unis, en utilisant un capteur de transmission de rayons X (TRX) et un capteur laser sur un échantillon spatialement distribué du gîte Corner Bay.

Les résultats soutiennent ceux du premier essai de tri du minerai réalisé lors de l'évaluation économique préliminaire (« EEP ») et confirment l'efficacité de l'utilisation d'une technologie de tri du minerai afin d'améliorer la teneur du matériel usiné et de réduire le nombre de tonnes alimentant l'usine.

Faits saillants des essais de tri du minerai

- **Augmentation de 77 % de la teneur en cuivre, passant de 2,20 % à 3,93 %.**
- **Taux de récupération de 93,6 % Cu.**
- Matériaux rejetés correspondant à 48 % de la masse initiale, avec une teneur en cuivre de 0,30 %.
- Amélioration des teneurs en or, en argent et en molybdène, excellents taux de récupération et faibles teneurs dans le rejet.
- Bénéfices sur les coûts et l'environnement incluant :
 - Diminution des coûts de transport et des émissions de gaz à effet de serre (GES) en raison d'une réduction de la quantité de minerai transporté de la mine à l'usine;
 - Diminution de la consommation d'énergie à l'usine en raison d'une teneur d'alimentation plus élevée du matériel d'alimentation et d'une dureté moins élevée de ce dernier;
 - Réduction de la production de résidus fins;
 - Augmentation de la capacité de traiter des matériaux additionnels à l'usine;
 - Les matériaux stériles au site de la mine (matériau rejeté) pourront être utilisés pour le remblayage.

Au sujet des résultats des seconds essais de tri, Ernest Mast, président et chef de la direction, a déclaré :
« Ces essais viennent valider la minéralogie favorable du gîte Corner Bay relativement à la technologie de tri du minerai et confirment les résultats obtenus précédemment provenant de l'amas de stockage de Corner Bay compris dans l'EEP. Les essais de tri du minerai préliminaires à Devlin, notre actif secondaire d'une exploitation en étoile, ont aussi donné des résultats positifs. Le tri du minerai à Corner Bay et à Devlin fera partie de tous les futurs scénarios de développement en raison de ses bénéfices économiques et de ses avantages sur le plan de la durabilité. »

Essais de tri du minerai

Au départ, le capteur TRX Steinert a été calibré avec des échantillons de différentes teneurs en cuivre soit, élevée, moyenne, faible et stérile, qui sont représentatifs des échantillons de carottes de forage choisis du gîte Corner Bay (figure 1). Un essai de production continu a été réalisé sur l'échantillon de 202 kg. Cet essai a été effectué en trois séquences, dans le but précis de générer des graphiques de la teneur en

fonction de la récupération et de la « mass pull », avec un ajustement de la sensibilité pour chaque séquence. Les résultats sont présentés au tableau ci-dessous.

La somme des deux préconcentrés (essai 2 dans le tableau ci-dessous) représente 52 % de la masse d'alimentation à une teneur de 3,93 % Cu (une augmentation de 77 %), ce qui donne un taux de récupération cumulatif du cuivre de 93,6 %. Le rejet final représente 48 % de la masse d'alimentation à une teneur de 0,30 % Cu, équivalant à 6,4 % du cuivre ayant alimenté la trieuse. De plus, il y a une amélioration de la teneur pour tous les autres métaux à récupérer (or, argent et molybdène) :

- Teneur en or, de 0,17 g/t à 0,29 g/t;
- Teneur en argent, de 7,91 g/t à 13,82 g/t;
- Teneur en molybdène, de 0,037 % à 0,064 %.

Finalement, la teneur en arsenic des deux préconcentrés titre 12 ppm, ce qui résulterait en un concentré final de cuivre ayant une très basse teneur en arsenic.

Les particules fines générées lors de l'essai n'ont pas été prises en compte dans le calcul. En pratique, la fraction fine issue des activités d'exploitation et de concassage sera ajoutée au préconcentré dans le circuit de la trieuse de minerai et un taux de récupération plus élevé que celui des essais peut être anticipé. De plus, comme la trieuse peut être calibrée pour contrôler la teneur du rejet final, une teneur d'alimentation en cuivre plus élevée aura pour résultats des taux de récupération plus élevés.

Résultats du tri du minerai de Corner Bay – résultats cumulatifs

Résultat (cumulatif)	Poids (kg)	Masse Taux de réc.	Cu (%)	Cu réc.	Au (g/t)	Au réc.	Ag (g/t)	Ag réc.	Mo (%)	Mo réc.
1	70	34,7 %	5,18	81,4 %	0,37	77,2 %	17,90	78,4 %	0,082	77,2 %
2	106	52,5 %	3,93	93,5 %	0,29	92,2 %	13,82	91,7 %	0,064	91,7 %
3	175	86,6 %	2,52	99,0 %	0,19	98,4 %	9,00	98,6 %	0,042	98,2 %
4	202	100,0 %	2,20	100,0 %	0,17	100,0 %	7,91	100,0 %	0,037	100,0 %

Échantillon composite de Corner Bay

Doré Copper a élaboré un échantillon composite spatialement distribué en choisissant 34 trous de forage au diamant qui ont recoupé les zones minéralisées comprises dans l'estimation des ressources minérales (« ERM ») de Corner Bay (figure 1; un échantillon minéralisé est en dehors de l'ERM actuelle). Le matériel choisi des carottes de forage représente différents types de roches : sulfures massifs et semi-massifs, veines de quartz, dyke de diorite et anorthosite fraîche ou altérée. La carotte de forage a été échantillonnée en sciant la carotte NQ en un quart. Les sections de quart de carottes les plus longues ont été brisées manuellement en fragments de 1 à 3 pouces de long pour imiter un matériel concassé. L'échantillon composite d'une teneur de 2,20 % Cu (voir essai 4, tableau ci-dessus) pesait 202 kg et avait un taux de dilution externe de 18 % provenant des épontes inférieure et supérieure de l'intervalle minéralisé.

L'EEP ne tenait pas compte des teneurs en argent et en molybdène (non compris dans l'ERM actuelles). L'échantillon composite a des teneurs en argent et en molybdène qui correspondent à celles attendues pour le gîte (voir essai 4 dans le tableau ci-dessus).

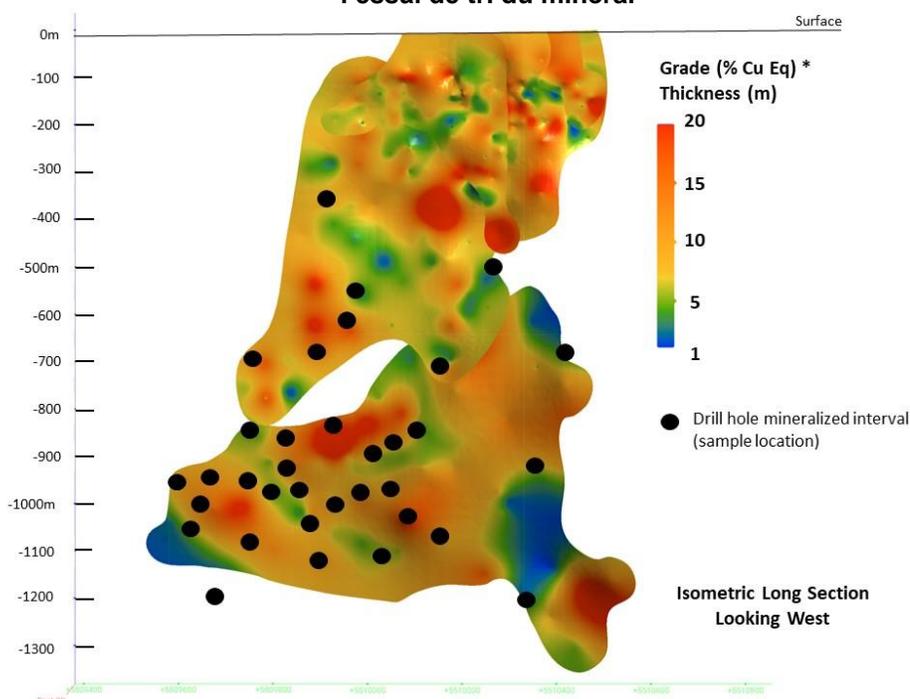
Bénéfices substantiels du tri du minerai

Comme mentionné précédemment dans l'EEP de la Société (10 mai 2022), la technologie de tri du minerai offre des bénéfices substantiels comparativement aux procédés de traitement conventionnels. Elle permettra de réduire les coûts d'opération pour la comminution, la flottation et la gestion des résidus, puisqu'elle permet un rejet important du minerai à faible teneur. Le tri peut diminuer la dureté du minerai envoyé à l'usine (indice de Bond moins élevé du préconcentré produit après tri comparativement à l'alimentation du tri) et, par conséquent, des économies substantielles en énergie peuvent être envisagées.

L'augmentation de la teneur du minerai qui sera traité au circuit de flottation a également le potentiel d'améliorer les taux de récupération métallurgique du circuit de flottation et d'obtenir des concentrés à teneur plus élevée.

D'autres essais métallurgiques et environnementaux, y compris des essais de comminution, de flottation et de lixiviation, seront réalisés en vue de faire progresser l'étude de faisabilité et le processus d'obtention des permis en cours.

Figure 1. Localisation des intervalles minéralisés pour l'échantillons composite utilisé pour l'essai de tri du minerai



Personne qualifiée

Ernest Mast, ing., président et chef de la direction de la Société et une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers, a révisé et approuvé l'information scientifique et technique contenue dans ce communiqué de presse.

À propos de Steinert

Steinert est un fournisseur mondial de solutions intelligentes en matière de tri et de séparation pour l'industrie du recyclage et l'industrie minière. Depuis plus de 125 ans, Steinert se distingue auprès de ses clients par des solutions de tri technologiquement avancées en raison de ses vastes connaissances en matière de processus et de technologies industrielles.

Steinert est non seulement un pionnier dans son domaine, mais également un leader mondial qui a à cœur et soutient les besoins de ses clients. Fondé en 1889 à Cologne, en Allemagne, Steinert est le seul fabricant de séparateurs magnétiques qui a su faire progresser son champ d'activités initiales par le développement de nouveaux produits et établir la trieuse à capteur comme nouvelle technologie.

Pour davantage d'information, veuillez visiter : <https://steinertglobal.com/>

À propos de Doré Copper Mining Corp.

Doré Copper Mining Corp. vise à être le prochain producteur de cuivre au Québec, avec une cible de production initiale de plus de 50 millions de livres d'équivalent en cuivre annuellement, en mettant en

œuvre un modèle d'exploitation en étoile où plusieurs actifs de cuivre-or à haute teneur alimenteraient son usine de traitement centrale Copper Rand¹. La Société a publié son EEP en mai 2022 et procède actuellement à une étude de faisabilité.

La Société a consolidé un vaste portefeuille de propriétés dans les prolifiques camps miniers de Lac Doré-Chibougamau et de Joe Mann, qui ont produit 1,6 milliard de livres de cuivre et 4,4 millions d'onces d'or². Le portefeuille de propriétés comprend 13 anciennes mines, gisements, gîtes et zones cibles de ressources dans un rayon de 60 kilomètres autour de l'usine Copper Rand de la Société.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Ernest Mast
Président et chef de la direction
Téléphone : (416) 792-2229
Courriel : ernest.mast@dorecopper.com

Laurie Gaborit
Vice-présidente, relations avec les investisseurs
Téléphone : (416) 219-2049
Courriel : laurie.gaborit@dorecopper.com

Visiter : www.dorecopper.com
LinkedIn : [Doré Copper Mining Corp.](https://www.linkedin.com/company/dore-copper-mining-corp)
Instagram : [@DoreCopperMining](https://www.instagram.com/DoreCopperMining)

Facebook : [Doré Copper Mining](https://www.facebook.com/DoreCopperMining)
Twitter : [@DoreCopper](https://twitter.com/DoreCopper)

1. Rapport technique intitulé « *Preliminary Economic Assessment for the Chibougamau Hub-and-Spoke Complex, Québec, Canada* », daté du 15 juin 2022, conformément aux exigences du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »). Le rapport a été préparé par BBA Inc., avec la contribution de plusieurs firmes de consultant pour des sections de l'étude, y compris SLR Consulting (Canada) Ltd, SRK Consulting (Canada) Inc. et WSP Inc.
2. Sources de données sur la production historique : Economic Geology, v. 107, pp. 963-989 - *Structural and Stratigraphic Controls on Magmatic, Volcanogenic, and Shear Zone-Hosted Mineralization in the Chapais-Chibougamau Mining Camp, Northeastern Abitibi, Canada*, par François Leclerc *et al.* (camp minier de Lac Doré/Chibougamau) et rapport technique conforme au Règlement 43-101 sur la propriété Joe Mann daté du 11 janvier 2016, préparé par Geologica Groupe-Conseil inc. pour Jessie Ressources inc. (mine Joe Mann).

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse comprend certains « énoncés prospectifs » aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs comprennent des prédictions, des projections et des prévisions et sont souvent, mais pas toujours, identifiés par l'utilisation de mots tels que « chercher », « anticiper », « croire », « planifier », « estimer », « prévoir », « s'attendre », « potentiel », « projeter », « cibler », « échancier », « budget » et « avoir l'intention », ainsi que des énoncés selon lesquels un événement ou un résultat « peut », « sera », « devrait » ou « pourrait » se produire ou être atteint et d'autres expressions similaires, y compris leur forme négative. Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué de presse, y compris, sans s'y limiter, les énoncés concernant le moment et la capacité de la Société à obtenir les approbations réglementaires nécessaires, la capacité de la Société d'atteindre sa cible de production, le moment et la capacité de la Société de réaliser une étude de faisabilité, ainsi que les plans, les activités et les perspectives de la Société et de ses propriétés, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que jugées raisonnables, sont assujetties à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, les résultats d'exploration réels, les changements dans les paramètres des projets à mesure que les plans continuent d'être peaufinés, les prix futurs des métaux, la disponibilité du capital et du financement à des conditions acceptables, les conditions générales de l'économie, du marché ou des activités, les risques non assurés, les changements réglementaires, les retards ou l'incapacité d'obtenir les approbations réglementaires requises, les urgences en matière de santé, les pandémies et d'autres risques liés à l'exploration ou autres risques décrits dans le présent document et, de temps à autre, dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières. Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels diffèrent de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que ces mesures, ces événements ou ces résultats diffèrent considérablement de ceux qui sont prévus. Rien ne garantit que ces énoncés s'avéreront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.